

**RESIDENCE  
GERMAINE NAAL**

# **REGLEMENT INTERIEUR**

*Blanchisserie  
collective*



## **HORAIRES**

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI  
AUX HEURES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL  
07h30 - 20h00**

*Fermé durant les périodes aux horaires allégés*

# RESIDENCE GERMAINE NAAL

## REGLEMENT INTERIEUR BUANDERIE COLLECTIVE

### RESERVATIONS

Le local est accessible sur réservation d'un créneau horaire auprès des agents d'accueil : une réservation par appareil à solliciter.

Le local est fermé en dehors des périodes d'utilisation : la clef est à récupérer auprès des agents avant le début du créneau réservé.

### FONCTIONNEMENT

Suivre les fiches d'instruction des appareils pour éviter tout désagrément. En cas de difficulté, faire appel à un agent d'accueil.

Bien vérifier les poches, mouchoirs ou tout autre objet pouvant engendrer des problèmes.

Ne pas surcharger les machines, respecter le poids de chaque appareil :

capacité du lave-linge **14 kg maxi**

capacité du sèche-linge **11 Kg maxi**

Une capsule de lessive est fournie lors de l'utilisation de la machine à laver : aucune lessive personnelle n'est autorisée. Il sera possible d'utiliser de l'adoucissant ainsi qu'une lingette anti-décoloration à fournir par l'utilisateur.



Ne pas mettre de linge très souillé dans la machine à laver : effectuer un pré-lavage à la main si nécessaire.

Interdiction de laver du linge de personnes extérieures à la résidence.

Présence requise à l'arrêt des machines.



# RESIDENCE GERMAINE NAAL

## REGLEMENT INTERIEUR BUANDERIE COLLECTIVE

### FONCTIONNEMENT

Chaque appartement est équipé d'une arrivée d'eau pour l'installation d'une machine à laver individuelle : l'utilisation de la buanderie collective est à privilégier pour faciliter les grosses lessives occasionnelles (couettes, couvertures, etc.) dans le respect des capacités des appareils.



Si le résident n'utilise pas le sèche-linge après le cycle de lavage, le linge devra être séché dans l'appartement. Il est interdit d'étendre du linge dans la buanderie.

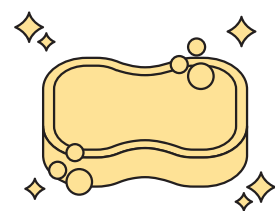
Signaler tout dysfonctionnement auprès des agents d'accueil.

En cas de détérioration imputable à l'utilisateur, la réparation sera facturée en complément du loyer.

Il convient de restituer les machines et le local propres : jeter les emballages, nettoyer les débordements de détergents ou d'eau...



**Laissez la buanderie comme vous aimeriez la retrouver !**



### FACTURATION

La facturation est établie annuellement sur la base du planning : tout créneau non annulé sera facturé.

Les tarifs sont fixés annuellement par le Conseil d'administration.

